

Dispositif de garantie des dépôts: informations clés

La protection des dépôts auprès de la Banque Lombard Odier & Cie SA est assurée par:	esisuisse ⁽¹⁾
Limite de protection des dépôts ⁽²⁾ :	CHF 100'000 par client et par établissement ⁽³⁾
Si vous avez plusieurs dépôts éligibles dans le même établissement financier:	l'ensemble de vos dépôts dans le même établissement financier se cumule et le montant garanti est plafonné à CHF 100'000 ⁽³⁾
Si vous détenez un compte joint avec une ou plusieurs autres personnes:	Les avoirs en compte joint sont répartis à parts égales entre les titulaires du compte, puis chaque part est imputée sur le dépôt garanti de chaque client concerné
Délai de remboursement:	20 jours ouvrables ⁽⁴⁾
Monnaie du remboursement:	CHF ⁽⁵⁾
Adresse de correspondance:	esisuisse – Garantie des dépôts Steinentorstrasse 11 4051 Bâle E-mail: info@esisuisse.ch Tél.: +41 61 206 92 92
Pour plus d'informations:	www.esisuisse.ch

⁽¹⁾ esisuisse:

esisuisse est l'organisation responsable de garantir vos dépôts et de mettre à la disposition du liquidateur les fonds nécessaires afin qu'ils vous soient distribués.

⁽²⁾ Dépôts garantis:

Les dépôts garantis sont les avoirs de personnes physiques ou morales, domiciliées en Suisse ou à l'étranger, sur des comptes privés, d'épargne, de placement, salaire, numérique et de dépôt, des comptes joints, comptes courants, comptes d'association ou comptes de garantie de loyer. Les dépôts auprès de filiales d'établissement financiers suisses à l'étranger ne sont pas garantis par esisuisse. Les titres détenus par le client ne sont pas concernés par la garantie des dépôts, car ils sont seulement conservés par l'établissement financier pour le client; en cas de faillite, ils sont mis directement à la disposition du client.

⁽³⁾ Montant garanti:

Le remboursement est limité à CHF 100'000 par client et par établissement financier. Cela signifie que l'ensemble des dépôts d'un client auprès d'un même établissement financier est cumulé pour déterminer le montant garanti. Par exemple, si un client détient un compte avec un solde de CHF 90'000 et un autre compte avec un solde de CHF 20'000, le remboursement sera limité à CHF 100'000. esisuisse met à disposition au maximum CHF 6 milliards. Si ce montant ne suffit pas à rembourser l'ensemble des créances admises, leur remboursement est effectué de manière proportionnelle.

⁽⁴⁾ Délai de remboursement:

Le système de garantie des dépôts (esisuisse) n'est activé que si les liquidités de l'établissement financier mis en liquidation pour cause de faillite ne suffisent pas à rembourser les dépôts garantis des clients. Dans ce cas, esisuisse met les fonds nécessaires à disposition de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) ou du liquidateur désigné par la FINMA dans les 20 jours ouvrables. Tous les comptes signalés à l'établissement financier sont automatiquement considérés comme des créances déclarées. En cas de faillite, votre établissement financier prend contact avec vous, et transfère votre dépôt garanti sur le compte que vous lui indiquerez.

⁽⁵⁾ Monnaie du remboursement:

La garantie s'applique indépendamment de la monnaie du dépôt. Votre remboursement est effectué en francs suisses (CHF). La conversion est effectuée au cours de change en vigueur à la date d'ouverture de la faillite.